

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

COVOITURAGE DANS L'ARC JURASSIEN : REMISE DES PRIX DU CHALLENGE INTER-ENTREPRISES 2019

La Chaux-de-Fonds, le 10 décembre 2019 – La 7^{ème} édition du Challenge covoiturage inter-entreprises de l'Arc jurassien a battu un nouveau record avec 1'900 covoitureurs durant la semaine du 18 au 22 novembre. Ce concours est organisé chaque année dans le cadre du dispositif de covoiturage de l'Arc jurassien. La remise des prix a été l'occasion de mettre en avant la complémentarité des actions conduites à l'échelle de l'Arc jurassien avec la nouvelle loi française sur les mobilités ainsi qu'avec les initiatives de la Région Bourgogne-Franche-Comté et la nouvelle politique de stationnement de la ville de La Chaux-de-Fonds.

Complémentarités avec la nouvelle politique de stationnement de La Chaux-de-Fonds

Le nouveau régime de stationnement de la ville de La Chaux-de-Fonds, qui entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2020, obligera de nombreux pendulaires autosolistes à repenser leur mobilité. En effet, hors zone bleue, l'obtention d'un macaron sera désormais nécessaire pour parquer son véhicule dans le centre. Toutefois, dans le but de favoriser le covoiturage, les macarons pendulaires pourront être utilisés pour cinq véhicules différents. Dans ce cadre, le dispositif de covoiturage, en lien direct avec les entreprises du périmètre concerné, jouera un rôle majeur pour encourager et proposer des alternatives à l'autosolisme.

De nouvelles mesures côté français pour favoriser le covoiturage

La nouvelle Loi d'orientation des mobilités (LOM) adoptée dernièrement par le Parlement français donne de nouvelles opportunités aussi bien aux collectivités (par exemple par la possibilité de réserver des voies au covoiturage, de façon permanente ou à certaines heures), qu'aux entreprises (entre autres via le remboursement des frais de déplacement de leurs salariés à vélo et en covoiturage jusqu'à 400 euros par an et par employé). La Région Bourgogne-Franche-Comté s'investit également via notamment l'expérimentation de lignes de covoiturage organisé et spontané, dont deux sur le territoire de la Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs. Ces nouvelles mesures s'inscrivent en complémentarité des actions de promotion du dispositif Covoiturage dans l'Arc jurassien qui mène un travail de sensibilisation et de mise en relation au sein des grandes et moyennes entreprises du territoire, adhérentes au dispositif.

Des covoitureurs et des entreprises récompensés pour leur engagement

La remise des prix du Challenge covoiturage inter-entreprises 2019 s'est déroulée ce mardi 10 décembre à La Chaux-de-Fonds, sur le territoire de l'Agglomération urbaine du Doubs (AUD), initiateur et partenaire historique du projet depuis 2011. M. Philippe Rouault, président de l'AUD et conseiller communal des Brenets ainsi que M. Pierre Vaufrey, vice-président de l'AUD et adjoint au maire de Morteau, ont félicité chaleureusement les lauréats de cette année. Le 1^{er} prix, un bon d'essence d'une année, a été remis à un équipage féminin de l'entreprise Breguet dans la Vallée de Joux. Les autres covoitureurs gagnants, tirés au sort au sein des sept territoires partenaires, recevront des bons dans des restaurants gastronomiques de leur région respective.

Des prix ont également été remis aux entreprises ayant enregistré le plus de participants par rapport à leur nombre de collaborateurs. Des trophées ont ainsi récompensé *Joray et Wyss* (Delémont/Jura, 33% de l'effectif ont covoituré) dans la catégorie « 2 à 100 collaborateurs », l'entreprise *Vacheron Constantin* (Le Brassus/Vallée de Joux, 17%) dans la catégorie « 101 à 250 collaborateurs » et l'entreprise *Orolux SA* (Le Noirmont/Jura, 28%) dans la catégorie « plus de 250 collaborateurs ». Par ailleurs, un prix spécial a été remis à *Audemars Piquet* (Le Brassus/Vallée de Joux) qui a enregistré le plus grand nombre de covoitureurs inscrits avec 141 participants.

Plus d'informations sur le dispositif : <http://covoiturage-arcjurassien.com/>

arcjurassien.ch
Benoît MOREL, Chef de projet
T : +41 32 889 76 05
M : benoit.morel@arcjurassien.ch

Parc naturel régional du Haut-Jura
Edouard PROST, Directeur adjoint
T : +33 3 84 34 12 30
M : ed.prost@parc-haut-jura.fr

Le dispositif Covoiturage dans l'Arc jurassien associe 19 partenaires suisses et français. Il promeut le covoiturage dans cette région de moyenne montagne partageant 230 km de frontière franco-suisse. Cette solution de transport innovante, humanisée, flexible et conviviale se développe rapidement sur ce territoire et pallie la maigre desserte en transports publics. Le projet regroupe actuellement plus de 180 entreprises participantes (41'000 collaborateurs) réparties sur l'ensemble de l'Arc jurassien.